



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 32
 Pouvoirs 08
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 04 AVRIL 2024**

**N°2024-04-10 : BUDGET PRINCIPAL VILLE - AFFECTATION DES RÉSULTATS –
 EXERCICE 2023**

Le jeudi 04 avril 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Madame BOUDJEMAÏ Kaïssa, 1^{ère} Adjointe au Maire, suite à la convocation faite le vendredi 22 mars 2024.

Présents :

BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
MANTEL Serge	MAKHOLOUF Dounia	DJABALI Sara
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	CRALIS Christophe
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
HERMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard
CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam	

Pouvoirs :

MARTIN Pierre-Yves	à MANTEL Serge
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
AÏDDOUDI Salem	à BARATTA Jean-Pierre
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
COLLET Marie-Madeleine	à MONIER Annick
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Corinne CARCREFF a été désignée pour remplir ces fonctions

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20240408-2024-04-10-DE
 Date de réception préfecture : 19/04/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. MANTEL, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu la délibération n°2024-02-07 du Conseil municipal en date du 08 février 2024 d'affectation des résultats de l'exercice 2023 sur compte de gestion provisoire ;

Vu la délibération n°2024-04-10 du Conseil municipal en date du 04 avril 2024 approuvant le Compte administratif pour l'exercice 2023 ;

Vu la réunion de la Commission permanente Administration générale en date du 26 mars 2024 ;

Considérant qu'il apparaît sur le Budget principal de la Ville à la clôture de l'exercice 2023 :

- En section de fonctionnement, un résultat excédentaire de 18.038.377,81 € ;
- En section d'investissement, un solde d'exécution brut déficitaire de 6.240.144,27 € ;

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à 5.556.346,83 € en dépenses et 8.336.849,33 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser excédentaire de 2.780.502,50 € ;

Considérant le besoin de financement net, en investissement, y compris les restes à réaliser de 3.459.641,77€ ;

Considérant le besoin de couverture du besoin de financement en investissement de 3.459.641,77 € au compte 1068 d'excédents de fonctionnement capitalisés par l'excédent de fonctionnement de 18.038.377,81 € et le solde en résultant de 14.578.736,04 € à affecter ;

Considérant le besoin d'affecter 3.459.641,77 € en recettes d'investissement au compte 1068 d'excédents de fonctionnement capitalisés ;

Considérant le solde disponible de 14.578.736,04 € pour affectation au compte 002 d'excédents de fonctionnement ;

Considérant la reprise anticipée de résultats à l'occasion du Budget primitif 2024 ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 34 voix pour :

BOUDJEMAÏ Kaïssa

et LE COZ Lucie

MANTEL Serge

MONIER Annick

et COLLET Marie-Madeline

MILOTI Donni

BORDES Roselyne

CARRATALA Henri

MICONNET Olivier

HERMANN Marie-Catherine

MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe

CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard

MAKHLOUF Dounia

LAFARGUE Jean-Claude

GUIMARAES Odette

LEROUX Pierre-Olivier

Et KOUCEM Yacine

DI IORIO Rina

MARKARIAN Olivier

CHASSAIN Clément

Et FOURNIER Marine

BERNARD Anne

BARATTA Jean-Pierre

Et AÏDOUDI Saleme

ADLANI Myriam

BERTHE Éloïse

DJABALI Sara

BEREZIN Serge

CRALIS Christophe

MAUROBET Catherine

AOUATI Kheireddine

- 6 abstentions :

BITATSI-TRACHET Françoise

et BONINI Bruno

TRILLAUD Laurent

Et JOLY Nathalie

HODÉ Laurence

PERRAULT Gérard

Article 1 : Décide d'affecter le résultat constaté de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 3.459.641,77 €.

Article 2 : Précise que le résultat affecté au compte 1068 a été constaté à hauteur de 3.960.616,25 € sur la base du compte de gestion provisoire et qu'il convient de reprendre le différentiel de 500.974,48 €.

Article 3 : Dit que le solde d'exécution brut négatif d'investissement sera repris sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour un total de 6.240.144,27 €.

Article 4 : Précise que le solde d'exécution a été repris sur le compte 001 à hauteur de 6.741.118,75 € sur la base du compte de gestion provisoire et qu'il convient de reprendre la différence de 500.974,48 €.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240408-2024-04-10-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2024

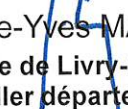
Article 5 : Décide d'affecter sur la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » le solde résiduel du résultat en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 14.578.736,04 €.

Article 6 : Précise que le solde des résultats 2023 a été repris sur le compte 002 au budget primitif 2024 de manière anticipée à hauteur de 14.576.116,50€ et qu'il convient d'inscrire la différence de 2.619,54 €.

Article 7 : Précise que les écritures résiduelles des résultats 2023 seront inscrites à l'occasion de la 1^{ère} décision modificative.

Annexe : Mécanisme d'affectation du Résultat – Compte de gestion définitif 2023

Ainsi fait et délibéré en séance le 04 avril 2024.


Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



Date de publication : 23/04/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240408-2024-04-10-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2024

